

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

BIÈRE 0,4% ALCOOL ENCEINTE.

Par Alinea13 Postée le 16/12/2023 08:32

Bonjour, J'ai commandé hier soir une bière sans alcool et sur la bouteille il y avait bien marqué "sans alcool", j'ai entamé les 3/4 de la bouteille avant de voir qu'il y avait quand même 0,4% d'alcool dedans !! J'ai arrêté d'en boire mais c'était quand même trop tard... Je voulais savoir s'il y a un risque pour le bébé... Merci d'avance pour votre réponse.

Mise en ligne le 18/12/2023

Bonjour,

Vous nous confiez avoir consommé à votre insu une faible quantité d'alcool. Vous avez bien fait de vous rapprocher de notre service afin de ne pas rester seule avec cette inquiétude.

Les bières sans alcool peuvent avoir cette dénomination si la quantité d'alcool est inférieure à 1,2°. Nous sommes conscientes que la législation est trompeuse, en particulier pour les personnes enceintes, qui ne peuvent donc pas se fier à l'appellation "bières sans alcool".

Nous tenons à vous rassurer: avoir bu de manière ponctuelle une boisson contenant 0,4% d'alcool comporte très peu de risque, car la quantité d'alcool est trop infime pour avoir un impact sur le développement de votre bébé.

Nous vous encourageons à en discuter avec les professionnel-le-s qui vous accompagnent dans le cadre de votre grossesse, si vous ressentez le besoin sécurisé. Il est possible de faire des examens complémentaires, en fonction du stade d'évolution de la grossesse, pour vérifier que tout se déroule au mieux pour vous et le bébé à venir.

Nous vous souhaitons une excellente poursuite de votre grossesse.

L'équipe d'Alcool Info Service.
